

**SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

DEMANDE DE DIAGNOSTIC POUR CESSION IMMOBILIERE

PROPRIETAIRE

NOM :

PRENOM :

Pour une entreprise - Raison sociale :

N° SIRET :

Adresse actuelle.....

Code postal : **Ville :**

N° téléphone :

Adresse mail :

NOM et Tel contact pour rendez-vous (si différent du propriétaire).....

Adresse de la propriété en vente :

Code postal : **Ville :**

n° de cadastre de la parcelle :

Date prévue de la vente (si connue) :

Notaire.....

Contrôle à facturer à (si différent du propriétaire) :

(Adresse) :

Important : Les regards techniques et l'exutoire devront être accessibles lors du passage du technicien.

Coût par installation en 2024 : - pour un logement : 205 € TTC

- pour un bâtiment industriel ou artisanal : 250 €

Le demandeur, ou son représentant, s'engage à régler le coût du contrôle.

Le règlement sera à effectuer à réception de la facture qui vous sera adressée ultérieurement.

Fait à :

Signature :

Le :

Rappel : Dans le cas où des travaux de réhabilitation de l'installation doivent être réalisés, l'acquéreur devra procéder aux travaux **dans un délai de 1 an à compter de la date de signature de l'acte de vente.**

Service Assainissement

103 rue Charles Darwin

BP 70004

49125 Tiercé

☎ 02 52 75 05 05 ✉ : assainissement@ccals.fr